



# PREVENTION ET TRAITEMENT DES MALADIES — DIRECTIVES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION MONDIALE

Ces directives complètes sont destinées aux membres du Rotary qui souhaitent faire la demande d'une subvention mondiale auprès de la Fondation Rotary pour financer des actions de prévention et de traitement des maladies. Les liens ci-dessous vous permettent d'atteindre directement la section qui vous intéresse. Toutefois, nous vous encourageons à lire ce document dans son intégralité pour bien comprendre ces lignes directrices avant de demander une subvention.

## [QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA FONDATION ROTARY CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DES MALADIES ?](#)

## [COMMENT RÉALISER UNE ÉVALUATION DES BESOINS EN PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES MALADIES ?](#)

## [COMMENT ASSURER LA PÉRENNITÉ DE MON ACTION POUR LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DES MALADIES ?](#)

## [QUELS TYPES D' ACTIONS ET D' ACTIVITÉS PEUVENT RECEVOIR UNE SUBVENTION MONDIALE ?](#)

### [Prévention et contrôle des maladies transmissibles](#)

- [Prévention et contrôle des maladies non transmissibles](#)
- [Vaccination](#)
- [Santé mentale et toxicomanie](#)
- [Cliniques et véhicules sanitaires mobiles](#)
- [Assistance aux services d'urgence](#)
- [Actions portant sur du matériel médical](#)
- [Campagnes sanitaires et de dépistage](#)
- [Actions visant les handicaps](#)
- [Actions ciblant les troubles du spectre autistique](#)

- [Actions ophtalmologiques](#)
- [Appareils médicaux et interventions chirurgicales vitales](#)
- [Mise en place par le Rotary d'établissements de soins indépendants](#)

[QUELS TYPES D' ACTIONS ET D' ACTIVITÉS NE PEUVENT PAS RECEVOIR DE SUBVENTION MONDIALE ?](#)

[COMMENT ENCADRER ET ÉVALUER UNE ACTION POUR LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DES MALADIES ?](#)

[COMMENT APPORTER MON SOUTIEN À UN BOURSIER DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT DES MALADIES ?](#)

[OÙ TROUVER D'AVANTAGE D'INFORMATIONS ?](#)

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA FONDATION ROTARY CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DES MALADIES ?

Le Rotary soutient la formation et les activités visant à réduire les causes et les complications de la maladie. Nous donnons à nos membres les moyens d’agir pour la santé en montant des actions dans le domaine de la prévention et du traitement des maladies. Ces actions ont pour objectif de limiter la propagation des maladies transmissibles, de réduire celles qui sont non transmissibles ainsi que leurs complications, et de renforcer les systèmes de santé.

Les systèmes de santé incluent des organisations des secteurs public et privé, ainsi que des organisations non gouvernementales qui sont impliquées dans la fourniture de services médicaux. Selon l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), un système de santé efficace doit « fournir des services de qualité à tous, au moment et à l’endroit où ils sont nécessaires ».

Afin d’atteindre nos objectifs pour la prévention et le traitement des maladies, nous pouvons :

- Améliorer les compétences des professionnels de santé locaux.
- Promouvoir des programmes de prévention ayant pour objectif de limiter la propagation des maladies transmissibles et de réduire les cas de maladies non transmissibles et leurs complications.
- Renforcer les systèmes de santé.
- Fournir des traitements cliniques et des services de rééducation pour les handicaps physiques
- Financer des bourses d’études pour des professionnels dans le domaine de la prévention et du traitement des maladies.

## COMMENT RÉALISER UNE ÉVALUATION DES BESOINS EN PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES MALADIES ?

Les évaluations sont efficaces pour identifier précisément les besoins et le rôle que peuvent jouer les membres du Rotary afin d’optimiser l’impact de leur action. Une évaluation mettra au jour les forces et les faiblesses d’une communauté et vous aidera à travailler sur des solutions avec la population locale. Les parrains (souvent en conjonction avec une organisation partenaire) doivent conduire une évaluation des besoins avant de déposer une demande de subvention. Si cette évaluation a déjà eu lieu, utilisez les résultats pour définir votre action. **La Fondation n’étudiera pas les demandes de subvention d’actions pour lesquelles aucune évaluation n’a été menée.**

Utilisez l’évaluation des besoins pour :

- recueillir des points de vue divers issus d’un large spectre d’habitants, y compris de femmes, de jeunes et de professionnels ;
- aider les habitants à exprimer ce qu’ils considèrent comme étant le besoin le plus pressant ;

- demander aux bénévoles locaux comment ils peuvent s'impliquer dans l'action ;
- travailler avec la population locale pour déterminer les objectifs à long terme de l'action ainsi que les résultats escomptés ;
- recueillir des données de référence avant de débiter l'action afin de pouvoir mesurer ses résultats.

Les résultats de l'évaluation, qui seront intégrés dans votre plan de mise en œuvre, doivent expliquer les points suivants :

- Comment l'action répondra aux besoins identifiés par la collectivité
- Les objectifs ou les résultats à long terme et la façon dont ils seront atteints (par exemple, par la formation et des campagnes de sensibilisation du public)
- Comment les ressources locales seront utilisées pour mettre en œuvre les activités
- Comment la collectivité assurera la pérennité de l'action après la fin des interventions du Rotary

Lorsque vous réalisez une évaluation des besoins en prévention et traitement des maladies, il est important de penser à :

- Inviter des ministres de la Santé, médecins, infirmiers, administrateurs de soins de santé, spécialistes de la santé publique et locale, pharmaciens, techniciens de laboratoire, agents sanitaires et membres de la communauté à participer aux discussions. Inclure un échantillon représentatif des intervenants concernés des secteurs public et privé, ainsi que des ONG.
- Inviter des membres de la population concernée à toutes les discussions au sujet des actions de prévention et de traitement des maladies (demander aux personnes séropositives de prendre part à mise en place d'une action sur le VIH/sida, par exemple).
- Aider la population locale à déterminer et exprimer ses besoins et objectifs en matière de soins de santé.
- Comprendre la situation sanitaire actuelle et les objectifs des autorités sanitaires locales et des habitants, et expliquer comment les membres du Rotary peuvent contribuer à atteindre ces objectifs.
- Se renseigner pour savoir si d'autres autorités ou organismes géographiquement proches apportent une solution à des besoins sanitaires semblables. Travaillent-ils avec la technologie proposée, organisent-ils des interventions semblables ou adoptent-ils de nouvelles approches ? Les parrains de l'action peuvent-ils mettre leur expertise et expérience en pratique ?
- Envisager des façons de construire des infrastructures locales de soins de santé, de développer les compétences et les connaissances des professionnels et des particuliers, ou de créer un programme conçu pour améliorer la santé.
- Impliquer les autorités sanitaires locales dans votre planification et prendre en compte les directives locales de prévention et de traitement des maladies chaque fois que possible.

## **COMMENT ASSURER LA PÉRENNITÉ DE MON ACTION POUR LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DES MALADIES ?**

Au Rotary, la pérennité signifie apporter des solutions à long terme aux problèmes de la collectivité que les habitants pourront continuer à appliquer après le désengagement du Rotary. Ces solutions doivent être pertinentes pour la collectivité et prendre en considération les facteurs environnementaux et culturels. Accordez une attention particulière aux points suivants pour assurer la pérennité de votre action. **La Fondation n'étudiera pas les demandes de subvention d'actions dont la pérennité n'a pas été clairement planifiée.**

### **Équipements et technologie**

Impliquez les habitants dans le choix des technologies ou des équipements, et formez-les pour qu'ils soient capables de les utiliser, de les entretenir et de les réparer eux-mêmes. Impliquez toutes les parties prenantes — pas seulement les élites locales, mais les véritables utilisateurs ou bénéficiaires — dans tous les aspects de la mise en œuvre de l'action, y compris la sélection, la formation et l'entretien. Chaque fois que possible, achetez le matériel et les technologies sur place. Veillez à ce que les pièces de rechange soient facilement accessibles.

La demande de subvention doit :

- décrire le matériel qui sera acheté ou donné et vos plans de formation des bénéficiaires sur son fonctionnement et son entretien ;
- expliquer pourquoi certains équipements ne peuvent pas être achetés localement, et inclure des plans de formation, d'exploitation et d'entretien pour les bénéficiaires, qui détaillent notamment comment les pièces détachées seront obtenues ;
- décrire l'environnement physique où le matériel ou les technologies seront stockés, avec les noms des propriétaires et la mise en place de protocoles de sécurité ;
- expliquer l'importance du matériel ou de la technologie pour la réalisation des objectifs de l'action ;
- décrire le plan de financement à long terme pour actualiser les logiciels que vous devez acheter ;
- expliquer la façon dont les technologies ou le matériel permettront d'améliorer directement la santé. Une formation sur l'utilisation et l'entretien du matériel ne suffit pas pour obtenir une subvention mondiale.

### **Plan financier**

Assurez-vous que votre action bénéficiera de financements durables provenant d'organismes locaux, de la collectivité ou des autorités pour inscrire votre action dans la collectivité locale et favoriser sa réussite à long terme. Confirmez que des sources locales de financement sont disponibles pour couvrir les coûts de

fonctionnement, d'entretien, de formation, de remplacement du matériel et d'actualisation des logiciels sur le long terme. Indemnisez les participants pour leur travail afin d'éviter l'interruption des services.

La demande de subvention doit :

- Décrire les activités de recherche de fonds que la collectivité, les organismes publics, les organisations non gouvernementales ou les entités privées ont prévues pour obtenir des financements futurs (la Fondation Rotary et les clubs n'accordent pas un financement illimité)
- documenter la nature du soutien apporté, le cas échéant, par l'agence ou l'autorité compétente (par ex. subventions pour couvrir les coûts ponctuels ou récurrents, actions de plaidoyer, mise en œuvre de politiques, formation, éducation, affectation de personnels ou matériel) ;
- énumérer les partenaires associatifs ou du secteur privé qui soutiendront, ou sont susceptibles de soutenir, l'action et qui continueront dans ce sens après la subvention mondiale ;
- décrire tout plan de financement de services payants, d'assurances ou de fonds de roulement pouvant apporter des revenus durables à l'action ;
- décrire votre projection optimale sur deux à quatre ans quant aux capacités de la communauté à reconstituer des réserves après épuisement des fonds de la subvention ;
- inclure des détails sur la façon dont la collectivité lèvera des fonds supplémentaires, si nécessaire. Dans le cas de nombreuses subventions mondiales pour la prévention et le traitement des maladies, les membres du Rotary travaillent avec des établissements privés ou publics disposant de budgets très limités. L'action ne doit pas peser sur le budget de l'hôpital ou du centre de soins, sauf si les responsables de ces établissements ont accepté ces coûts supplémentaires dès le départ.

### **Formation et éducation**

La formation doit tirer parti des ressources, des compétences et des expertises locales, ainsi que des personnes concernées pour apporter un changement pérenne à la situation sanitaire locale. Elle ne doit pas prendre la forme d'un cours unique ou d'une intervention ponctuelle. Elle est l'occasion de former, de fournir des informations et d'apporter une assistance pour renforcer les capacités des bénéficiaires à atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'action, ainsi que celles des prestataires de services et des techniciens.

La formation doit être dispensée dans la langue locale et traiter de sujets que l'évaluation des besoins a permis de déterminer. Il est important de bien comprendre comment la formation influera sur les soins de santé. Collaborez avec les collectivités locales, les organismes privés et publics et d'autres organismes pour apporter l'expertise nécessaire.

La demande de subvention doit :

- décrire les plans de formation, le cas échéant, destinés aux prestataires de service et aux

techniciens de l'action ; indiquer si la formation est budgétée dans l'action ou si elle bénéficie de fonds extérieurs ;

- décrire les plans de formation, le cas échéant, pour les bénéficiaires de l'action ; énumérer tous les équipements et toutes les ressources dont vous avez besoin ou que vous avez obtenues, pour dispenser la formation ainsi que vos objectifs pédagogiques ; identifier les formateurs et la population bénéficiaire de l'action ;
- décrire les campagnes de santé publique, le cas échéant, visant à informer la population locale sur les objectifs et les stratégies de l'action ; Stipulez le calendrier et la population visée, et fournissez un résumé du matériel de formation. Confirmez si des fonds ont été affectés à ces activités.

## **QUELS TYPES D' ACTIONS ET D' ACTIVITÉS PEUVENT RECEVOIR UNE SUBVENTION MONDIALE ?**

La Fondation considère que les activités suivantes entrent dans le cadre de la prévention et du traitement des maladies :

- Limiter la propagation des maladies transmissibles et augmenter leur dépistage
- Réduire l'incidence des maladies non transmissibles ainsi que leurs complications
- Améliorer l'accès à de meilleurs soins de santé

Typiquement, dans le domaine de la prévention et du traitement des maladies, les subventions mondiales financent les actions énoncées ci-après. Pour chacune, les résultats doivent être quantifiables. Prêtez une attention particulière aux critères d'éligibilité et aux informations qui doivent accompagner votre demande.

La Fondation examine chaque action individuellement. Si votre action ne correspond pas aux types décrits ci-dessous, mais qu'elle est clairement en lien avec les activités indiquées précédemment, contactez votre coordinateur Subventions, un membre du Corps des conseillers techniques ou une des Amicales d'action du Rotary spécialisées en prévention et traitement des maladies, ou encore votre responsable Action internationale de district dès les premières phases de planification de l'action. Ils vous aideront à la concevoir et à demander une subvention.

### **Prévention et contrôle des maladies transmissibles**

Une maladie transmissible est propagée par un agent infectieux ou ses produits pathogènes transmis entre une personne, un animal ou un réservoir infectés et un hôte réceptif. Malgré une baisse mondiale du pourcentage de décès dus aux maladies transmissibles, celles-ci continuent de représenter un défi selon l'OMS, en particulier dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires. Bien que le monde soit sur le point d'éradiquer la polio, les maladies transmissibles telles que la tuberculose, le VIH/sida et le paludisme restent les principales causes de décès dans ces pays, et les rapports de l'OMS font état de progrès en baisse ou en stagnation. Toujours selon l'OMS, un milliard de personnes souffrent de maladies tropicales négligées, telles que la dengue, la maladie de Chagas, la maladie du sommeil et la cécité des rivières.

Ces actions doivent se concentrer sur les activités de traitement des maladies transmissibles comportant un volet consacré à la prévention, à la formation du personnel de santé ou à des efforts d'éducation en matière de santé publique afin d'améliorer l'état sanitaire à long terme de la collectivité. Votre approche spécifique pourrait consister à :

- Travailler pour la prévention et le contrôle des maladies transmises par les moustiques et d'autres vecteurs, en donnant la priorité à l'identification des risques environnementaux spécifiques à ces maladies.
- Dépister des maladies spécifiques au travers d'actions telles que des camps de santé, qui doivent sensibiliser les patients, leur apporter un soutien et leur proposer des consultations pour les orienter vers des soins.
- Former la population et les professionnels de santé aux stratégies de prévention de la transmission de maladies, par exemple avec des initiatives de formation des instructeurs.
- Fournir des équipements pour proposer des services de soins aux populations isolées qui n'y ont pas accès.
- Fournir du matériel médical et une formation à son utilisation aux infrastructures de soins.
- Fournir des systèmes de surveillance, ainsi qu'une formation adéquate, pour le suivi du diagnostic et du traitement des patients.
- Prendre en compte les risques environnementaux liés à l'infection et au confinement des maladies, tels que l'élimination des déchets médicaux dans les établissements de soins de santé.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : rassemblez des informations sur l'incidence et la prévalence des maladies transmissibles dans la communauté à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des professionnels de la santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques des habitants. Exploitez cette évaluation des besoins de la collectivité en parallèle aux stratégies nationales, régionales et internationales pour déterminer les lacunes des services. Utilisez des interventions éprouvées ainsi que celles reposant sur des données.
- La preuve que l'organisation partenaire dispose d'une expérience dans la fourniture des services pour lesquels elle est sollicitée, et de toutes les certifications officielles éventuellement obligatoires.
- Des documents (dans le cas des actions impliquant un dépistage ou des tests) attestant que les personnes concernées bénéficieront de consultations et de l'accès à un traitement.
- Un plan de formation des professionnels de la santé, des agents de santé locaux et des



bénéficiaires de l'action (le cas échéant, dans un domaine identifié par l'évaluation des besoins).

- Une comparaison entre les services de santé actuels de la collectivité et ceux dont elle bénéficiera une fois l'action terminée.
- Une évaluation des besoins des bénéficiaires doit être réalisée pour toute action visant à fournir des services, des dispositifs ou un traitement à un sous-ensemble de la population éligible. Elle doit indiquer les critères qui permettront de déterminer l'éligibilité et la méthode employée pour sélectionner les bénéficiaires.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

### **Prévention et contrôle des maladies non transmissibles**

Les maladies non transmissibles, également appelées maladies chroniques, résultent de facteurs génétiques, physiologiques, environnementaux et comportementaux. D'après l'OMS, les maladies non transmissibles ont représenté sept des dix premières causes de décès dans le monde en 2019. Chaque année, plus de 15 millions de personnes entre 30 et 69 ans meurent prématurément des conséquences d'une maladie non transmissible, 85 % de ces décès prématurés survenant dans des pays à revenus faibles ou intermédiaires.

Ces actions doivent porter sur des maladies chroniques telles que le diabète, les maladies cardiovasculaires, le cancer, la maladie d'Alzheimer et la démence. Sont également intégrées dans cette catégorie les actions de prévention et de traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme qui répondent à toutes les formes de maladies psychiques. Votre approche spécifique pourrait consister à :

- Fournir des services de prévention, de dépistage et de traitement des maladies physiques et mentales et des handicaps liés.
- Mettre en place des campagnes éducatives, des programmes d'intervention et des programmes de dépistage précoce pour réduire l'incidence et la prévalence des maladies chroniques, comme des initiatives de formation des instructeurs.
- Fournir des équipements pour proposer des services de soins aux populations isolées qui n'y ont pas accès.
- Fournir du matériel médical et une formation à son utilisation aux infrastructures de soins.
- Permettre de réaliser des chirurgies vitales ou visant à traiter des pathologies congénitales (sous

réserve d'un examen avant l'intervention, et d'une rééducation et d'un suivi post-opératoire).

- Assurer la prévention des dommages corporels résultant d'un accident de la route si vous pouvez démontrer que votre action permettra une réduction mesurable.
- Fournir des véhicules, du personnel et des équipements pour les soins médicaux d'urgence.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : rassemblez des informations sur l'incidence et la prévalence des maladies non transmissibles dans la communauté à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des professionnels de la santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- La preuve que l'organisation partenaire dispose d'une expérience dans la fourniture des services pour lesquels elle est sollicitée, et de toutes les certifications officielles éventuellement obligatoires.
- Un plan de formation des professionnels de la santé, des agents de santé locaux et des bénéficiaires de l'action (le cas échéant, dans un domaine identifié par l'évaluation des besoins).
- Une comparaison entre les services de santé dont la collectivité dispose actuellement et ceux dont elle bénéficiera une fois l'action terminée.
- Une évaluation des besoins des bénéficiaires doit être réalisée pour toute action visant à fournir des services, des dispositifs ou un traitement à un sous-ensemble de la population éligible. Elle doit indiquer les critères qui permettront de déterminer l'éligibilité et la méthode employée pour sélectionner les bénéficiaires.
- Des documents (dans le cas des actions impliquant un dépistage ou des tests) attestant que les personnes concernées bénéficieront de consultations et de l'accès à un traitement.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

## **Vaccination**

La vaccination est un composant essentiel des soins de santé primaires, et les vaccins sont cruciaux pour empêcher et contrôler les épidémies de maladies infectieuses. Cependant, l'accès aux vaccins est insuffisant pour une grande partie de la population dans le monde. Dans certains pays, les progrès qui

avaient été réalisés connaissent une stagnation, voire une régression, et sont menacés par une certaine complaisance.

La vaccination par injection est une intervention médicale. Les membres du Rotary ne sont pas autorisés à réaliser des vaccinations s'ils ne disposent pas des qualifications et des diplômes adéquats pour le pays dans lequel ils travaillent. Ils peuvent uniquement exercer les activités sanitaires auxiliaires qui sont généralement réalisées par des bénévoles.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : rassemblez des informations sur la couverture vaccinale et sur l'incidence et la prévalence des maladies évitables par la vaccination dans la communauté à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Consultez les autorités sanitaires locales pour fournir le calendrier de vaccination existant et évaluer les carences de la couverture vaccinale. Ces carences peuvent résulter d'insuffisances de l'infrastructure, des programmes nationaux, des types de vaccins et des quantités disponibles, de la distribution, de la sensibilisation et de l'éducation, ou de la disponibilité de la main d'œuvre. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des professionnels de la santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- Des documents attestant que le système de santé local assume l'entière responsabilité de tout problème lié à des services de soins administrés à des patients mineurs.
- La confirmation que les vaccins seront livrés directement au partenaire chargé de les administrer, car les membres du Rotary ne doivent jamais être en possession directe des vaccins.
- La preuve de l'existence d'une infrastructure vaccinale de qualité, y compris un système assurant la chaîne du froid tels que des réfrigérateurs et un espace de stockage du matériel supplémentaire, au sein de l'hôpital ou de l'organisation partenaire, des centres de santé ou des centres hospitaliers universitaires.
- Une campagne d'information pour accompagner l'action, car la connaissance et la confiance de la population locale sont primordiales afin de permettre la vaccination.
- Un engagement formel attestant le soutien des autorités sanitaires locales avant l'introduction de nouveaux vaccins pour s'assurer qu'ils seront acceptés, et un plan indiquant à qui incombe la responsabilité financière et opérationnelle des programmes continus de vaccination.
- Un plan de formation des professionnels de la santé, des agents de santé locaux et des bénéficiaires de l'action (le cas échéant, dans un domaine identifié par l'évaluation des besoins).
- Une comparaison entre les services de vaccination dont la population locale dispose actuellement et ceux dont elle bénéficiera une fois l'action terminée.
- Une évaluation des besoins des bénéficiaires doit être réalisée pour toute action visant à fournir des services, des dispositifs ou un traitement à un sous-ensemble de la population éligible. Elle

doit indiquer les critères qui permettront de déterminer l'éligibilité et la méthode employée pour sélectionner les bénéficiaires.

- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

### **Santé mentale et toxicomanie**

Les maladies mentales sont des états de santé qui se définissent par des changements qui affectent l'humeur, la pensée ou le comportement. Elles entraînent de la détresse et/ou perturbent la vie sociale, professionnelle ou familiale du malade. La toxicomanie fait référence à la prise excessive de substances toxiques — autorisées ou non par la loi — susceptible de nuire à la personne en question et/ou à la société. Elle crée un état de dépendance à la fois physique et psychique.

Les types d'actions éligibles sont les suivantes :

- Sensibilisation à l'alcoolisme et la toxicomanie, et prévention auprès des populations à haut risque. Ces efforts de prévention, de traitement et de désintoxication doivent établir des mesures de référence, développer des indicateurs d'impact et intégrer des consultations cliniques et un traitement pour les personnes souffrant de dépendance. Les actions qui ne ciblent pas des populations à haut risque ne sont généralement pas éligibles.
- Dépression clinique, troubles bipolaires et autres troubles psychiatriques pouvant être gérés au sein du système de santé. Des services de prévention, de diagnostic et de traitement doivent être inclus.
- Maladie d'Alzheimer et démence, au travers d'interventions qui ralentissent l'évolution de ces maladies de façon mesurable, ou en réduisent les complications cliniques. Avec l'arrivée des traitements pharmaceutiques, les actions portant sur des interventions cliniques sont de plus en plus fréquentes et faciles à évaluer et mesurer.
- État de stress post-traumatique, incluant des services de traitement et de rééducation. Pour les actions éligibles qui comprennent des interventions médicales ou thérapeutiques, ces dernières doivent être cliniquement acceptées par les autorités médicales locales. Les actions impliquant des thérapies avec des animaux peuvent être éligibles à condition d'obtenir des mesures de référence et de développer des indicateurs d'impact.
- Prévention du suicide, y compris des services de sensibilisation et d'aiguillage vers des services spécialisés et de traitement.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : rassemblez des informations sur les maladies mentales et la toxicomanie dans la communauté à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Ces informations doivent inclure la prévalence du problème en question et tous les facteurs de risque qui sont spécifiques à la collectivité. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des professionnels de la santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- La preuve que l'organisation partenaire dispose d'une expérience dans la fourniture des services pour lesquels elle est sollicitée, et de toutes les certifications officielles éventuellement obligatoires.
- Un plan de formation des professionnels de la santé, des agents de santé locaux et des bénéficiaires de l'action. Le domaine doit être déterminé par les problématiques identifiées par l'évaluation des besoins
- Une comparaison entre les services de prise en charge de la santé mentale dont la collectivité dispose actuellement et ceux dont elle bénéficiera une fois l'action terminée.
- Une évaluation des besoins des bénéficiaires doit être réalisée pour toute action visant à fournir des services, des dispositifs ou un traitement à un sous-ensemble de la population éligible. Elle doit indiquer les critères qui permettront de déterminer l'éligibilité et la méthode employée pour sélectionner les bénéficiaires.
- Des documents attestant que toute action impliquant des interventions médicales est soutenue par le système de santé local et inclut des consultations et l'accès à un traitement médical.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

### **Cliniques et véhicules sanitaires mobiles**

Moins de la moitié de la population mondiale a accès à des services de santé essentiels. Des perturbations importantes, telles que la pandémie de COVID-19, des catastrophes naturelles et des situations de conflits aigus risquent de balayer des décennies de progrès dans la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, en réduisant l'accès des populations à des établissements et des professionnels de santé,

ainsi qu'à d'autres services. Les cliniques mobiles et les véhicules médicaux qui fournissent des services de santé peuvent être une réponse à certaines de ces difficultés.

Ces actions ont vocation à étendre les soins aux régions isolées, pas à fournir des services d'urgence ni à se substituer à un système de transport. Pour être éligibles, les véhicules doivent :

- être équipés de matériel médical intégré destiné à fournir des soins de santé primaires spécifiques dans des centres locaux et itinérants autres que les postes de soins fixes ;
- transporter du personnel médical et du matériel nécessaire pour des soins de santé spécifiques dans des centres locaux et itinérants.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des professionnels de la santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- Des données sur la prévalence et l'incidence des maladies traitées par le centre de soins itinérant.
- Une comparaison entre l'accès aux soins de santé actuel de la collectivité et celui dont elle bénéficiera une fois l'action terminée. Elle inclura notamment les types de services et leur planification, la répartition géographique des services et le nombre de patients qui bénéficieront directement de l'unité mobile.
- La preuve que suffisamment de personnel à temps plein fournira des services à la collectivité à l'aide de cette méthode.
- Un plan de formation des professionnels de la santé, des agents de santé locaux et des bénéficiaires de l'action. Le domaine doit être déterminé par les problématiques identifiées par l'évaluation des besoins
- La description du traitement ou du système de consultation que les cliniques de santé mobiles dédiées aux tests et au dépistage fourniront.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

## **Assistance aux services d'urgence**

Distinctes des actions impliquant des véhicules de santé ou des cliniques mobiles, ces actions fournissent des véhicules, du personnel et du matériel pour aider les communautés à assurer des services médicaux d'urgence. Les ambulances doivent être reliées à un service d'urgence capable de fournir des soins d'urgence. Elles doivent également être neuves et achetées localement.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des professionnels de la santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité pour laquelle vous fournissez une assistance aux services d'urgence.
- Les documents fournis par l'établissement de santé approprié concernant la propriété, le fonctionnement, l'entretien, la réparation et les systèmes de sécurité des ambulances.
- Des documents attestant de la disponibilité du personnel à agir en tant qu'agents de soins d'urgence.
- Un plan de formation du personnel d'intervention d'urgence, des ambulanciers, des techniciens médicaux d'urgence ou de tout autre personnel fournissant des services.
- Une comparaison entre les services d'urgence actuels de la collectivité et ceux dont elle bénéficiera une fois l'action terminée. Incluez des informations sur la couverture géographique des services d'urgence et d'autres données de référence pour décrire l'utilisation de ces services et la manière dont votre action palliera ces lacunes.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

## **Actions portant sur du matériel médical**

De nombreux hôpitaux des pays en développement ne disposent pas du matériel médical nécessaire pour diagnostiquer les patients, assurer leur suivi, leur donner un traitement et les rééduquer. D'après les agents de santé dans les pays en développement, il s'agit de l'une des principales difficultés rencontrées sur le terrain. Ces actions doivent prendre en compte qui utilisera le matériel, quelles compétences sont requises à cet effet et de quelles formation et assistance ces personnes auront besoin. Ces actions doivent également envisager qui assurera l'entretien du matériel, quelles compétences sont requises à cet effet et

de quelles formation et ressources (outils et matériel de test, par exemple) ces personnes auront besoin pour le garder en bon état de fonctionnement. N'oubliez pas que dans tous les cas de dons, il existe des attentes et des différences culturelles entre les parties concernées.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : rassemblez des informations sur les problèmes de santé dans la communauté que le matériel médical permettra de traiter, à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des professionnels de la santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, les principaux utilisateurs du matériel et ses utilisateurs finaux, des agents de santé locaux et d'autres membres de la communauté afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- Des documents attestant que le matériel est adapté pour le niveau de service actuellement proposé dans les établissements de santé. Expliquez s'il est compatible avec les pratiques cliniques actuelles au sein de l'établissement ou s'il est nécessaire de lui apporter des modifications importantes.
- Une explication indiquant quelles personnes utiliseront et assureront l'entretien du matériel, leurs compétences et la formation que vous prévoyez de leur proposer. Décrivez l'expertise des techniciens locaux, à l'hôpital ou en dehors, pour assurer cet entretien, et indiquez comment l'utilisation au quotidien et l'entretien du matériel seront financées.
- Une description indiquant si le matériel est compatible avec l'alimentation électrique et d'autres exigences des infrastructures (ventilation ou utilisation de l'eau, par exemple). Précisez si des pièces de rechange et des matériaux, tels que des tubes, des adhésifs et des colles, seront disponibles localement et comment se fera leur approvisionnement.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

### **Campagnes sanitaires et de dépistage**

Les actions orientées sur des campagnes de santé doivent fournir des services ciblés et mesurables dans les domaines de la prévention, du dépistage et du traitement d'une maladie ou infection spécifique. Elles peuvent se concentrer, par exemple, sur la prévention du diabète ou de l'hypertension, le dépistage du VIH, des MST et du cancer du col de l'utérus. Les campagnes sanitaires doivent aiguiller les patients vers



des systèmes de soins de santé primaires et assurer l'accès à des soins continus. Le but ne peut être de fournir un service ponctuel.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : rassemblez des informations sur l'incidence et la prévalence de la maladie ciblée par la campagne sanitaire à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des professionnels de la santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux et d'autres responsables locaux afin d'identifier des lacunes dans les dépistages locaux et concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- La preuve que l'organisation partenaire dispose d'une expérience dans la fourniture des services pour lesquels elle est sollicitée, et de toutes les certifications officielles éventuellement obligatoires.
- Des documents attestant qu'une quantité adéquate de fournitures et de matériel médical annexe est disponible ou intégrée au budget de l'action.
- La preuve que les participants seront orientés vers des agents de santé et qu'ils recevront un traitement de suivi.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

### **Actions visant les handicaps**

Un handicap est un état psychologique ou physique qui limite les mouvements, les sens ou les activités d'une personne. D'après la Banque mondiale, un milliard de personnes souffrent d'un handicap et la prévalence du handicap est plus forte dans les pays en développement.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : rassemblez des informations sur la prévalence des handicaps dans la communauté à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des professionnels de la santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de

santé locaux et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.

- Une évaluation des besoins des bénéficiaires doit être réalisée pour toute action visant à fournir des services, des dispositifs ou un traitement à un sous-ensemble de la population éligible. Elle doit indiquer les critères qui permettront de déterminer l'éligibilité et la méthode employée pour sélectionner les bénéficiaires.
- La mention qu'un volet de prévention et de formation est prévu, selon l'évaluation des besoins des bénéficiaires, si des prothèses ou des orthèses sont comprises dans le cadre de l'action. Cela peut couvrir la formation continue pour les professionnels qui fabriquent et installent les prothèses et les rééducateurs. Une stratégie durable consiste à former les bénéficiaires et leur famille à l'utilisation et à l'entretien de ces prothèses.
- Des documents attestant que toutes les activités liées à la rééducation des patients permettent d'éviter d'autres blessures ou maladies et seront dispensées par des praticiens cliniquement certifiés, et que toutes les interventions de l'action sont cliniquement reconnues par les autorités médicales locales. Les fauteuils roulants sont éligibles si leur but premier est d'éviter d'autres blessures ou maladies. Les fauteuils roulants utilisés principalement pour des résultats en termes de mobilité, de lien social et d'intégration dans le milieu éducatif et professionnel ne peuvent pas recevoir de subvention mondiale au titre de la prévention et du traitement des maladies.
- Des évaluations des bénéficiaires décrivant les populations à haut risque, des informations de base sur l'état des bénéficiaires et l'aménagement personnalisé des fauteuils roulants en fonction de leur condition physique ou clinique. Les groupes à haut risque dont les besoins doivent être constamment évalués et qui exigent des modifications régulières de leur fauteuil roulant comprennent les enfants connaissant des poussées de croissance, les personnes atteintes de paralysie cérébrale ou d'autres maladies neurologiques, les victimes d'un accident et les personnes atteintes d'une maladie congénitale ou dégénérative.
- La preuve que l'organisation partenaire dispose d'une expérience dans la fourniture des services pour lesquels elle est sollicitée, et de toutes les certifications officielles éventuellement obligatoires.
- Un plan de formation des professionnels de la santé, des agents de santé locaux et des bénéficiaires de l'action (le cas échéant, dans un domaine identifié par l'évaluation des besoins). La formation doit également être dispensée aux bénéficiaires de l'action ou à leurs soignants. Incluez un plan pour l'entretien, la réparation, les pièces de rechange et le fonctionnement et le remplacement du fauteuil roulant.
- Une comparaison entre l'assistance dont la population locale handicapée dispose actuellement et celle dont elle bénéficiera une fois l'action terminée.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.

- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

Notez que les thérapies alternatives pour le traitement des handicaps physiques et mentaux ne peuvent généralement pas être financées par une subvention mondiale. Il s'agit des soins qui ne sont pas entièrement intégrés au système de soins de santé dominant.

### **Actions ciblant les troubles du spectre autistique**

Selon les Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies, plus de 75 millions de personnes souffrent d'un trouble du spectre autistique, et ce nombre sous-estime peut-être la véritable prévalence car les symptômes et la gravité de ces troubles sont très divers.

Pour que ce type d'action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : rassemblez des informations sur la prévalence des troubles du spectre autistique dans la communauté à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des professionnels de la santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- Des évaluations des bénéficiaires individuels et des thérapies individualisées, ainsi que des documents attestant que les thérapies sont cliniquement acceptées par les autorités médicales locales.
- Une explication de la manière dont un environnement multisensoriel est intégré au système de santé et dont les thérapies sensorielles sont intégrées aux soins du patient. Il ne peut pas s'agir d'une thérapie unique, mais elle doit faire partie d'une série de thérapies.
- La description de la formation continue que recevront les professionnels de la santé, si les autorités sanitaires compétentes le jugent souhaitable ou essentiel.
- Une évaluation des besoins des bénéficiaires doit être réalisée pour toute action visant à fournir des services, des dispositifs ou un traitement à un sous-ensemble de la population éligible. Elle doit indiquer les critères qui permettront de déterminer l'éligibilité et la méthode employée pour sélectionner les bénéficiaires.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.

- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

### **Actions ophtalmologiques**

Les subventions mondiales financent de nombreux domaines de l'ophtalmologie, notamment le dépistage des maladies oculaires, l'orientation vers les soignants et l'accès aux traitements. Ces actions incluent souvent des chirurgies de la cataracte et de la cornée. Elles peuvent aussi inclure des campagnes de soins itinérantes, des camps de santé et des soins dans des hôpitaux. Les actions de prévention, de dépistage et de traitement des maladies oculaires doivent cibler un groupe prioritaire spécifique ou une maladie oculaire en particulier.

Pour que ce type d'action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : rassemblez des informations sur la prévalence des maladies oculaires dans la communauté à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des professionnels de la santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- Une évaluation des besoins des bénéficiaires doit être réalisée pour toute action visant à fournir des services, des dispositifs ou un traitement à un sous-ensemble de la population éligible. Elle doit indiquer les critères qui permettront de déterminer l'éligibilité et la méthode employée pour sélectionner les bénéficiaires.
- Des documents (dans le cas des actions incluant un dépistage ou des tests) attestant que les personnes concernées bénéficieront d'un traitement ou d'une consultation pour accéder à un traitement.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

### **Appareils médicaux et interventions chirurgicales vitales**

Le matériel médical, surtout chirurgical, est généralement éligible dans le cadre d'une action. L'objectif

principal du matériel médical doit être de traiter les maladies ou de réduire les taux de morbidité et de mortalité. Les appareils médicaux à vocation cosmétique ne sont pas éligibles.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : rassemblez des informations sur le besoin d'appareils médicaux et chirurgicaux dans la communauté à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des professionnels de la santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- Des documents émis par un système de santé du pays attestant que les appareils sont appropriés et acceptables dans l'environnement prévu et que du personnel qualifié pourra l'installer, le configurer et s'en servir. Appliquez toutes les normes technologiques nécessaires. Documentez un plan pour assurer le dépannage, l'entretien et la fourniture de pièces de rechange de l'appareil, ou pour le remplacer. Voici des exemples d'appareils :
  - Valves de drainage implantables chez les patients atteints d'hydrocéphalie pour réduire les taux de mortalité et de morbidité, lorsque la subvention contribue au financement des valves et que le système de santé prend en charge et exécute l'intervention.
  - Appareils auditifs lorsque leur financement est couvert par la subvention et qu'une organisation partenaire met à disposition du personnel qualifié pour assurer les services associés.
  - Lentilles intraoculaires pour les opérations de la cataracte, lorsque des chirurgiens qualifiés d'une organisation partenaire assurent les services.
- Une évaluation des bénéficiaires de l'action, qui établit un ordre de priorité parmi les patients et prévoit des soins de suivi.
- Un plan de formation de médecins et de soignants locaux pour augmenter les capacités, si nécessaire, et la formation des membres de la famille et des soignants sur le suivi des soins.
- Une évaluation des besoins des bénéficiaires doit être réalisée pour toute action visant à fournir des services, des dispositifs ou un traitement à un sous-ensemble de la population éligible. Elle doit indiquer les critères qui permettront de déterminer l'éligibilité et la méthode employée pour sélectionner les bénéficiaires.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la

manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

### **Mise en place par le Rotary d'établissements de soins indépendants**

Moins de la moitié des habitants dans le monde ont accès à des services de santé essentiels, et encore moins à des services spécialisés. De nombreux pays ne disposent pas de suffisamment de services et de spécialistes médicaux dans leur système de santé public pour répondre correctement aux besoins de leurs concitoyens. L'intention des actions qui mettent en place des établissements de soins du Rotary est d'étendre les services aux patients en ambulatoire, pas de remplacer des services hospitaliers, ni de reproduire des services existants. Vous devez saisir toutes les opportunités possibles de financer des infrastructures et des systèmes de santé existants avant d'essayer de mettre en place un nouvel établissement.

Les établissements de soins du Rotary doivent être mis en place avec le plein accord des autorités sanitaires locales et des responsables compétents appropriés. Ils doivent disposer d'un personnel professionnel à temps complet, dûment autorisé par les autorités sanitaires locales et ne peuvent pas uniquement employer des membres bénévoles du Rotary. Tous les services, traitements médicaux, procédures et thérapies fournis dans ces établissements doivent être conformes aux directives et protocoles nationaux.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des professionnels de la santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- Des données sur la prévalence et l'incidence des maladies spécifiques traitées par l'établissement.
- Des détails sur les procédures d'habilitation des établissements de santé du pays et soit une explication de la façon dont ces exigences ont été remplies, soit un plan expliquant clairement comment elles seront satisfaites.
- Une comparaison entre l'accès aux soins de santé actuel de la collectivité et celui dont elle bénéficiera une fois l'action terminée. Elle inclura notamment les types de services et leur planification, la répartition géographique des services et le nombre de patients qui bénéficieront directement de l'établissement.
- Des documents attestant que tout matériel requis dans le cadre de la demande de subvention est pertinent pour le niveau de service offert par l'établissement et qu'il répond aux directives des actions portant sur les équipements médicaux.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.

- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

## **QUELS TYPES D' ACTIONS ET D' ACTIVITÉS NE PEUVENT PAS RECEVOIR DE SUBVENTION MONDIALE ?**

La Fondation considère que les activités suivantes n'entrent pas dans le cadre de la cause prioritaire Prévention et traitement des maladies et ne peuvent donc **pas prétendre** à une subvention mondiale :

- Les actions exclusivement axées sur l'achat de mobilier, de fournitures, de consommables et de matériel non médical
- Les missions médicales/chirurgicales ne comportant pas de programmes de formation ou n'améliorant pas de manière significative les compétences de la collectivité bénéficiaire de l'action, à l'exception des chirurgies vitales ou visant à traiter des pathologies congénitales
- Les fauteuils roulants utilisés principalement pour des résultats en termes de mobilité, de lien social et d'intégration dans le milieu éducatif et professionnel
- Les actions de sensibilisation à l'alcoolisme et la toxicomanie qui ne ciblent pas des populations à haut risque
- Les appareils médicaux à vocation cosmétique
- Les actions visant à fournir des réchauds ou des cuisinières d'intérieur
- Traitements ou thérapies alternatifs pour le traitement des handicaps physiques et mentaux.
- Programmes d'alimentation en milieu scolaire, interventions générales en matière de nutrition ou d'éducation nutritionnelle, et programmes généraux de jardinage et d'alimentation.
- L'introduction d'une nouvelle technologie sans documents attestant qu'elle a déjà fait ses preuves dans le cadre de l'action ou dans un domaine semblable
- Les programmes généraux d'éducation en matière de santé et de sécurité publique
- Les terrains de jeux et actions génériques visant à favoriser l'exercice et le mieux-être pour les enfants

## **COMMENT ENCADRER ET ÉVALUER UNE ACTION POUR LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DES MALADIES ?**

Votre évaluation des besoins, qui contient les données de référence sur les capacités et besoins locaux, vous servira de base pour mesurer et évaluer l'action. Élaborez des objectifs clairs et mesurables, et déterminez comment vous recueillerez les données. Pour ces mesures, prenez uniquement en compte les bénéficiaires immédiats de l'action. Sélectionnez au moins une mesure standard et expliquez si vous disposez de données de référence, ainsi que la manière dont vous les utiliserez pour comparer les résultats. Décrivez le plan de collecte des données, indiquez qui recueillera et compilera les informations.

Les objectifs globaux des actions de prévention et de traitement des maladies financées par le Fondation sont les suivants :

- Renforcer les systèmes de santé
- Limiter la propagation des maladies transmissibles
- Réduire l'incidence des maladies non transmissibles ainsi que leurs complications

Rassemblez des données reposant sur ces objectifs et le type de votre action spécifique pour indiquer comment l'action est mise en œuvre et évaluée, en incluant les indicateurs suivants :

- Le nombre de bénéficiaires directs de l'action
- Le nombre de personnes qui ont bénéficié d'une intervention de prévention des maladies
- Le nombre de communautés ayant signalé une réduction des cas de la maladie ciblée
- Le nombre d'établissements de santé bénéficiaires
- Le nombre de communautés ayant signalé une hausse de l'accès à des services de santé
- L'incidence de la maladie ciblée
- La prévalence de la maladie ciblée
- Le nombre de professionnels de la santé, d'agents de santé locaux ou d'habitants qui signalent avoir acquis des connaissances sur la maladie ciblée

Vous pouvez obtenir ces données de diverses façons. Elles peuvent être recueillies par des membres du Rotary, des organisations partenaires ou d'autres entités concernées telles que des hôpitaux ou des systèmes de santé. Voici quelques méthodes courantes pour mesurer l'efficacité d'actions de prévention et de traitement des maladies :

- Rapports ou dossiers de subventions
- Observation directe
- Archives publiques
- Questionnaires ou enquêtes

Il est important d'évaluer une action. Cela vous permet de savoir si sa mise en œuvre se passe bien, si vous devez lui apporter quelques modifications, si l'action peut être élargie ou reproduite, etc. Collaborez avec votre organisation partenaire et d'autres parties prenantes pour réaliser une évaluation.

L'évaluation d'une action de prévention et de traitement des maladies se concentre sur le changement mesuré avant/après l'intervention. Pour certaines actions, le changement en termes de résultats sanitaires



s'étend au-delà de la durée de la mise en œuvre. Toutefois, il est important d'assurer un suivi, de recueillir des données et de réaliser une évaluation pour tirer des enseignements de l'action, et en communiquer le plan de pérennité et l'impact.

## **COMMENT APPORTER MON SOUTIEN À UN BOURSIER DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT DES MALADIES ?**

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui souhaitent faire carrière dans les domaines de la prévention et du traitement des maladies. La Fondation prend en compte les facteurs suivants pour l'attribution des bourses d'études :

- L'expérience professionnelle du candidat dans le domaine de la prévention et du traitement des maladies
- Le programme d'études en phase avec la cause prioritaire Prévention et traitement des maladies (ex. : santé publique, diplômes d'infirmiers et de médecins)
- Les liens entre le plan de carrière du candidat et la cause prioritaire

Les professionnels de santé peuvent posséder un très large éventail de diplômes et des niveaux d'expérience très divers, tout comme les boursiers. Le cas de chaque boursier est étudié de manière individuelle. Les domaines d'études des boursiers qui envisagent de travailler dans la prévention et le traitement des maladies sont généralement les suivants :

- Santé publique
- Médecine
- Soins infirmiers
- Éducation pour la santé
- Santé de la mère et de l'enfant
- Santé communautaire
- Épidémiologie
- Biostatistique
- Pharmacie
- Technologie de laboratoire
- Recherche médicale
- Génie biomédical
- Nutrition

Les diplômes atypiques suivants peuvent être acceptés :

- Gestion de projet
- Gestion des ONG

Les plans de carrière jouent un rôle essentiel pour l'évaluation de l'éligibilité à une bourse par la Fondation. Les carrières envisagées comprennent des postes en milieu hospitalier, dans les domaines de la santé publique, des politiques de santé ou de la recherche, ou dans une ONG spécialisée dans la santé.

## **OÙ TROUVER DAVANTAGE D'INFORMATIONS ?**

Le [personnel des services Subventions du Rotary](#) constitue l'une des meilleures ressources disponibles pour les demandeurs de subvention. Outre l'expertise et les connaissances dont dispose cette équipe, elle s'appuie sur la longue expérience de la Fondation Rotary en matière de financement d'actions efficaces pour s'assurer que vos actions internationales puissent être financées.

Le Rotary dispose d'un large éventail d'autres [ressources pour la planification d'actions](#) afin d'aider ses membres à trouver des réponses à différentes étapes du processus. Ces ressources vous aideront à planifier une action réussie, à trouver de l'aide, à promouvoir vos efforts et à évaluer leur impact.

Vous trouverez également des informations utiles pour organiser votre subvention mondiale de prévention et de traitement des maladies dans les ressources suivantes :

- [Guide des subventions mondiales](#)
- [Modalités des subventions mondiales de la Fondation Rotary](#)
- [Causes prioritaires – Principes généraux](#)
- [Six étapes vers la pérennité](#)
- [Supplément suivi et évaluation – Subventions mondiales](#)
- [Les différentes phases d'une action – Ressources](#)